

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 4 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre décembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Melle ROUSSEAU Noémie, Mmes LOMBARD Emilie, PRIGNOT Michèle Mrs LENOARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, BOSVIEUX Jean, VERITA Jean Luc
Absent excusé : Mr CERVEAU Gilles
Absents: Mrs VAN DEN BROECK Alain, LEJAY Jacky
Secrétaire de séance : Mme LOMBARD Emilie

Après avoir entendu le compte rendu du 22 octobre, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour valider un lieu –dit en tant qu'adresse :

La construction de Mr et Mme LOISY Pascal est sur le lieu-dit nommé « les petits faubourgs » donc afin de régulariser leur adresse dans les bases de données administratives il est nécessaire de créer ce lieu-dit nommé « les petits faubourgs ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

L'adresse de la construction de Mr et LOISY Pascal sera : 4 – Les Petits Faubourgs

Délibération pour accepter le devis Mathiot et l'imputer en section d'investissement sur le BP 2015

Il est nécessaire de compléter le garde de corps de la rampe accessibilité et pose une main courante à la rampe accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'école du bas.

Le devis s'élève à 901.80 € soit 1 082.16 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MATHIOT et décidé d'imputer cette dépense en section d'investissement sur le BP 2015.

Délibération pour devis de maçonnerie sur mur de l'école du bas et place de la mairie

Un devis a été demandé à l'entreprise GOVIN - pour le mur de la place : 5274 € ttc et pour la couverture mur de l'école du bas : 1 020 € ttc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte des deux devis qui seront mandatés sur le BP 2015

Délibération pour compétences SDEY :

Possibilité de transférer au SDEY des compétences optionnelles au titre de l'éclairage public

- 1* la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation
- 2* la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles
- 3* la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations
- 4* l'organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide le transfert de la compétence n*2 au SDEY.

Délibération pour nommer le correspondant défense :

Mme Emilie LOMBARD accepte d'être le correspondant défense.

Divers :

- Mme le maire donne lecture au conseil municipal du rapport de visites des points d'eau établi par le SDIS

Pratiquement toutes les bornes sont à repeindre et à numéroter, un devis a été demandé à CPFI, mais après réflexion des divers travaux seront faits par l'employé communal au printemps.

-Problème de compteur électrique à la mairie : EDF est venu changer le compteur
Un devis pour une mise en conformité électrique sera demandé à un électricien.

- Suite à une demande de dégrèvement d'impôts fonciers sur la taxe OM, la commune obtient 196 € pour 2014 et 189 € pour 2013 sur les bâtisses de Panfol en ruines.

- Travaux de l'église : l'ordre service de départ est daté du 17 novembre

- Suite à la demande verbal de Mr GNAGI Daniel pour une aide financière pour sa citerne, le conseil demande un écrit avec des chiffres.

- Déneigement et salage, Mr ROUSSEAU Alain et Mr GNAGI Daniel seront demandés pour cette prestation cet hiver

- Pose des guirlandes des tilleuls : le devis est de 107 € ht de l'heure ; il n'y aura donc pas de guirlandes de posées dans les tilleuls.

- Des devis pour l'élagage des tilleuls sont demandés, le tilleul de la Rte de Villon est en très mauvais état, il s'écarte.

- Plateforme des containers : du concassé sera remis et des végétaux plantés derrière.

- Les petits sapins ont été posés samedi 29 novembre et le grand sera décoré mardi 9 décembre.

- Galettes des Rois : Dimanche 11 janvier 2015 à 15 heures à l'école du bas.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire

J ROUSSEAU